



livret d'information aux patients

4A, rue du BIGNON
35000 RENNES

☎ 02.23.35.49.81 - 📠 02.23.30.86.53

email : reseaudiabete35@orange.fr

site : www.reseaudiabete35.com

SOMMAIRE

	<u>pages</u>
Sommaire	1
I. <u>Qu'est ce-que le RESEAU DIABETE 35 ?</u>	2
II. <u>Procédures d'Adhésion</u>	3
III. <u>Le Dossier Médical</u> , son rôle, son utilisation,	3
IV. <u>L'Education Thérapeutique</u> , les Thèmes, les Modalités d'Inscription	4
V. <u>Le Suivi coordonné par votre médecin généraliste</u>	5, 6
VI. <u>Plan d'accès</u>	7

I. Qu'est ce-que le RESEAU DIABETE 35

C'est organiser la collaboration des professionnels de santé, médecins et professionnels paramédicaux, travaillant en Ville ou à l'Hôpital, en Ille et Vilaine, pour améliorer la prise en charge des patients diabétiques.

Ceci consiste concrètement à :

- Proposer une **éducation thérapeutique** complète à chaque patient pour aboutir à ce que chacun puisse **prendre une part active** dans son traitement (soignants et patients sont **associés** pour prendre en charge le diabète),
- En mettant notamment l'accent sur **l'éducation nutritionnelle, la prévention et les soins des lésions des pieds**
- Utiliser un **dossier médical commun**,
- Utiliser les mêmes méthodes de surveillance, de traitement, de dépistage des complications (ce que l'on appelle **des références**),
- Enfin améliorer la prise en charge des complications par le recours en temps utile aux différents spécialistes et à l'hospitalisation.

Le patient diabétique et son médecin généraliste constituent le centre de cette nouvelle organisation des soins, appelée Réseau.

Le Réseau diabète est entièrement subventionné par l'Assurance Maladie. Toutes les prestations proposées sont prises en charge financièrement (pas de paiement par le patient, rémunération des professionnels par le Réseau).

II. LES PROCEDURES D'ADHESION et de FONCTIONNEMENT du RESEAU DIABETE 35

Toute personne diabétique, âgée de plus de 18 ans, résidant en Ille et Vilaine, ou dont le médecin traitant exerce en Ille et Vilaine, peut adhérer au Réseau Diabète 35.

La demande d'adhésion est adressée au Secrétariat du Réseau et est concrétisée par la signature d'un contrat d'adhésion et par une cotisation annuelle « symbolique » de 2 €, qui témoigne de votre engagement.

Par le contrat d'adhésion, chaque patient s'engage à :

- Participer aux séances d'éducation, selon ses besoins et ses souhaits.
- Utiliser le dossier médical et l'apporter à chaque professionnel, pour chaque consultation ou soin,
- Participer avec le médecin traitant à effectuer le bilan annuel et à la définition des objectifs de traitement.

Une fois l'adhésion confirmée, le secrétariat du réseau vous remet ou vous adresse en retour le dossier médical et les documents d'information.

Vous êtes ensuite contacté par le secrétariat du réseau pour l'inscription aux séances d'éducation.

III. LE DOSSIER MEDICAL et la fiche de BILAN ANNUEL

Il se présente sous forme d'un classeur contenant des fiches de suivi et de soins, spécifiques pour chaque professionnel consulté (médecins et professionnels paramédicaux : infirmières, diététiciennes et podologues...). Le dossier médical doit **impérativement** être apporté à chaque consultation ou soin de façon que chaque professionnel puisse remplir la fiche du dossier médical qui le concerne (même si ce professionnel n'est pas adhérent du Réseau).

Le dossier sert aussi de support **d'information et de communication** entre les professionnels et vous permet d'être informé des résultats des examens complémentaires et des soins, des conclusions des médecins, des traitements...

Le médecin traitant et vous même avez la charge de remplir et d'adresser au secrétariat du Réseau **une fiche de bilan annuel**. Celle-ci a une double fonction : d'une part recueillir les principaux résultats de votre suivi médical et d'autre part définir les objectifs de traitement compte tenu de votre état de santé et de vos souhaits. De même vous devez remplir une fois par an un questionnaire (situé à la fin du dossier) et l'adresser au secrétariat du Réseau.

IV. L'ÉDUCATION THERAPEUTIQUE

Chaque personne diabétique adhérente du Réseau Diabète 35 peut bénéficier d'une éducation thérapeutique, c'est à dire de l'aide et des apprentissages nécessaires pour vivre au mieux avec le diabète. Ceci peut se faire selon différentes modalités et selon les besoins et les souhaits de chacun, et sera défini lors d'un entretien avec l'infirmière d'éducation.:

- **L'éducation collective** elle est organisée par groupe de 6 à 10 personnes et au plus près de chez vous.

7 séances à thèmes vous sont proposées d'une durée de 1h30, elles sont à choisir avec l'infirmière d'éducation en fonction de vos besoins et de vos disponibilités. Les thèmes de ces séances sont :

- la diététique (3 séances),
- comprendre le diabète et ses traitements,
- dépistage, prévention et traitement des complications,
- prévention et soins des lésions des pieds,
- auto surveillance glycémique, hypoglycémie,

Si des difficultés d'organisation se posent une autre proposition pourra être faite

- **deux consultations individuelles de diététique** qui ont lieu au cabinet des diététicien(ne)s adhérent(e)s du Réseau.

Si des consultations de diététique supplémentaires sont nécessaires, elles doivent être payées au professionnel consulté et ne pourront pas être prises en charge par le Réseau.

- **des groupes de parole**, animés par un(e) psychologue, de façon à pouvoir échanger sur ses difficultés à accepter les contraintes du traitement, à vivre avec la maladie,...

- **une rencontre-bilan** avec un éducateur sportif, de façon à reprendre goût à l'activité physique (ceci s'adresse surtout aux personnes sédentaires et/ou gênées par leur surcharge pondérale). Il vous donnera les adresses relais pour une activité adaptée à vous

- **une rencontre avec l'infirmière d'éducation** est proposée à l'issue du programme initial d'éducation ou également possible à tout moment à votre demande. Elle a pour but de bien définir vos besoins et vos attentes et ainsi mieux y répondre.

L'inscription aux séances collectives se fait auprès du secrétariat du Réseau ; la prise de rendez-vous pour les consultations individuelles de diététique se fait directement auprès des diététicien(ne)s concerné(e)s (liste fournie par le Secrétariat du Réseau)

Et après ?

Chaque patient pourra participer ultérieurement à des séances collectives complémentaires (1 à 2/an), ou bénéficier d'une consultation complémentaire de diététique (1/an), selon ses besoins (thèmes choisis en collaboration avec son médecin traitant ou avec l'infirmière d'éducation).

V. LE SUIVI MEDICAL COORDONNE ET ORGANISE PAR VOTRE MEDECIN GENERALISTE

1. Votre médecin généraliste prend en charge la surveillance et le traitement du diabète selon les modalités suivantes :

- **Information et dialogue** lors de la découverte du diabète sur les enjeux, les méthodes et les objectifs du suivi et du traitement ; bilan initial complet car le diabète peut avoir été insidieux et méconnu pendant plusieurs années,
- **Au minimum** une consultation par trimestre pour la surveillance du **poids**, de la **pression artérielle** et de **l'HbA_{1c}** (et des glycémies si vous effectuez une auto surveillance), pour la prescription et la surveillance du traitement si nécessaire ; et éventuellement plus fréquemment si nécessaire,
- **Une fois par an**, sont réalisés des examens de surveillance et de dépistage : **fond d'oeil, électrocardiogramme, dosages du cholestérol et des triglycérides, de la créatininémie et de la microalbuminurie, examen approfondi des pieds.**

➔ *Le dépistage annuel de la rétinopathie par examen du fond d'œil peut se réaliser de façon simple, rapide et non gênante par la technique de **la rétinographie** : il s'agit de la réalisation de photographies du fond d'œil sans dilatation préalable de la pupille. Un centre de dépistage utilisant cette technique fonctionne actuellement au Centre d'examen de santé de Rennes (dalle du Colombier). Si le résultat est anormal ou non interprétable, une consultation auprès d'un ophtalmologiste est alors nécessaire. Si le résultat est normal, ce dépistage est à refaire une fois par an.*

2. Votre médecin généraliste peut aussi vous demander de consulter :

- **Un diabétologue**, hospitalier ou libéral :
 - en cas d'échec persistant des traitements entrepris et notamment si l'on envisage le passage à l'insuline,
 - en cas de complication ou pour toute autre situation difficile ou complexe.
- **Un autre spécialiste** (par exemple ophtalmologiste, cardiologue) pour le dépistage, la surveillance, ou le traitement d'une complication. Ces spécialistes ne sont pas obligatoirement adhérents du Réseau. Il faudra néanmoins leur apporter votre dossier médical à chaque consultation et leur demander de remplir la fiche qui les concerne,
- **Un podologue**, bien évidemment s'il y a des lésions déjà constituées (cors, durillons, plaies, déformations...) mais aussi dès qu'apparaissent des situations à risque, nécessitant une surveillance accrue et/ou des soins préventifs.

➔ *Si vous avez un risque élevé de lésions (défini selon les résultats de l'examen clinique des pieds réalisé par votre médecin), vous pouvez bénéficier d'un **forfait annuel de soins podologiques**, pris en charge par l'Assurance maladie.*

*Ce forfait de soins est prescrit par un médecin (médecin généraliste ou diabétologue) sur une ordonnance ALD et les soins doivent impérativement être effectués par un **podologue conventionné et agréé** (c'est à dire ayant suivi une formation spécifique). Il vous sera demandé l'avance des soins (27 €uros) et vous serez remboursé intégralement par votre caisse de sécurité sociale, sur présentation de la feuille de maladie du pédicure podologue.*

Dans les autres cas, les soins podologiques sont très peu pris en charge par la Sécurité Sociale. En attendant une prise en charge financière correcte pour tous les diabétiques, il ne faut néanmoins pas faire l'économie de tels soins. Votre mutuelle complémentaire pourra peut-être vous rembourser une bonne part des dépenses engagées. Demandez pour cela à votre podologue qu'il vous établisse une feuille de soins sur la base des prescriptions de votre médecin généraliste.

- Dans certaines situations, **une hospitalisation** ou un suivi en milieu hospitalier peuvent s'avérer nécessaires, soit en service de diabétologie (Rennes et Saint-Malo), soit en service de médecine (Vitré, Redon, Fougères). L'ensemble de ces services participe pleinement au Réseau. La coordination et la communication avec votre médecin généraliste pourront ainsi être assurées. Pensez à apporter votre dossier médical pour qu'il puisse être complété. De même si vous deviez être hospitalisé dans un autre secteur (chirurgie, cardiologie, clinique privée...), ou hors du département, n'oubliez pas de présenter votre dossier et de demander que la fiche d'hospitalisation soit complétée.
- **Des soins infirmiers à domicile** peuvent également être nécessaires :
 - ↳ pour l'apprentissage, la mise en route ou la réalisation d'une insulinothérapie,
 - ↳ pour la réalisation de pansements ou de soins podologiques.

Plan d'accès au RESEAU DIABETE 35

4, rue du Bignon à Rennes - Bât A
Au rez-de-chaussée

